

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 31 mars 2023**

Délibération n°34

Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du projet de NPNRU du Gol

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 24 mars 2023, dématérialisée et affranchie le 24 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY Mme Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	M. Imran HATTEEA M. Bruno BEAUVAL Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Alix GALBOIS	Mme Claudie TECHER Mme Linda MANENT M. Sylvain ARTHEMISE Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**

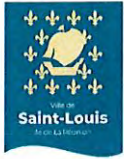
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°16	30	4	11		34	0	0
Pour les délibérations n°17 à 19	30	4	11		Prend acte		
Pour la délibération n°20 à 41	30	4	11		34	0	0
Pour la délibération n°42	30	4	11		Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 31 mars 2023 Délibération n°34	Pôle Développement Territorial Durable
	Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du projet de NPNRU du Gol	NPNRU

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Eléments de contexte

Le quartier du Gol de la Commune de Saint-Louis a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU. A l'issue des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration, la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires financiers une convention portant sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

La convention signée détaille les objectifs urbains, les maîtres d'ouvrage impliqués, les financements mobilisés et les opérations à mener pour réaliser ce projet.

Sur le périmètre concerné par le projet urbain, un schéma directeur d'ensemble a émergé avec des perspectives d'évolution du quartier à moyen et long terme, fondées sur une ambition de refondation et de développement.

Ce projet structurant et global émane d'un processus de concertation et co-construction avec les partenaires, les habitants, les usagers et les enfants notamment.

A ce titre, un partenariat fort a été noué avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) dans la mise en œuvre d'actions participatives et pédagogiques invitant les élèves à comprendre où ils vivent et à se projeter dans le futur en les mettant à contribution sur leur vision de la ville et du quartier de demain. Ces missions se concluent par la réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition et d'une restitution orale.

Ces actions de sensibilisation du CAUE se sont déroulées au sein de 3 établissements scolaires du quartier du Gol :

- Ecole élémentaire Pablo Picasso
- Ecole élémentaire Sarda Garriga
- Collège Jean Lafosse

A la réalisation de ces projets s'ajoute des journées de sensibilisation sur le développement durable ou sur les métiers de la construction, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Les projets ainsi menés avec les élèves depuis quatre ans ont démontré leur efficacité. Ces derniers ont pu faire des propositions tout à fait réalistes et réfléchies pour le NPNRU à travers la présentation des maquettes qu'ils ont réalisées eux-mêmes.

Ils se sont montrés particulièrement intéressés par le devenir de leur quartier mais aussi par l'histoire et les traces laissées dans leur environnement direct.

Exposé des faits

Le public scolaire des établissements du Gol bénéficie ainsi depuis 4 ans d'animations ciblées autour du projet de renouvellement urbain pour les sensibiliser au devenir de leur quartier et leur donner les clés de compréhension de leur environnement, de son évolution. Les enfants se sont exprimés par différents moyens à partir de supports variés. Ces actions de sensibilisation et de concertation sont fondamentales auprès des enfants et jeunes pour une bonne préparation et appropriation du projet par ce public, futurs adultes de demain.

Ces actions ont touché près de 600 élèves du secteur depuis sa mise en place en 2018. Les différentes actions ont porté à la fois sur des sensibilisations au développement durable, aux métiers de l'urbanisme et architecture mais aussi et surtout sur un travail d'appropriation de leur environnement direct dans une démarche d'amélioration de leur cadre de vie.

Les différents travaux depuis 4 ans ont porté sur :

- Les modes de déplacements
- Un espace public rêvé
- Une école rêvée
- Le patrimoine du quartier du Gol et sa valorisation
- Le quartier idéal pour Kayamb
- Le futur gymnase écolo
- Les aménagements paysagers en cœur de quartier.

A ce titre, ces travaux ont pu être joints aux différentes consultations de maître d'œuvre afin que soient pris en compte les besoins et souhaits en matière d'aménagement (secteur collège/Gol Bacquet, secteur Kayamb).

De plus, les travaux des élèves seront capitalisés et déclinés dans le cadre d'opérations concrètes. Ainsi, l'aménagement du square à proximité de l'école Pablo Picasso sera réalisé dans le cadre d'un PAP (Projet d'Aménagement de Proximité) émanant du Conseil Participatif Citoyen et constituera une interprétation des éléments dessinés par les enfants.

Il en ressort que les bilans successifs de ces actions et l'engouement suscité par celles-ci auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des parents, nous conduisent donc à poursuivre le partenariat avec la CAUE pour de nouveaux ateliers et interventions entre les mois de février et juin 2023.

Conséquences

L'intervention du CAUE en 2023 consiste en une mission de sensibilisation et d'animation du public scolaire. Cette mission comprend :

- Mise en place d'un ensemble d'interventions autour du projet de renouvellement urbain du quartier du Gol de Saint-Louis, avec réalisation d'une production par les élèves, sont concernées pour l'année 2022/2023 :
 - 2 classes des écoles élémentaires du Gol
 - 1 classe au collège Jean Lafosse

- Mise en place d'une sensibilisation à l'urbanisation et aux enjeux du développement durable auprès de plusieurs classes des écoles élémentaires et/ ou du collège du Gol afin d'élargir la portée de l'action.

Plan de financement de l'action

Ville de Saint-Louis	Rectorat	DAC OI	Coût total
5 000 €	3 000 €	2 200 €	10 200 €

Bénéfices de l'action

Les bénéfices auprès du public et du projet sont multiples, à savoir :

- L'information, la sensibilisation et la concertation auprès des enfants du quartier, qui seront les adultes de demain, sur le NPNRU et l'aménagement de manière générale ;
- Le travail pédagogique partenarial (Ville, Education nationale, CAUE, élèves, ...)
- Les productions qui pourront être prises en compte par les concepteurs dans le cadre des projets de constructions et aménagements du NPNRU ;
- La meilleure compréhension des enjeux et appropriation des objectifs du NPNRU par le public scolaire et indirectement par les familles.

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU la convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU le 13 mars 2020 ;

CONSIDERANT la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Gol signée le 13 mars 2020 avec l'ANRU et les partenaires ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mission apportée par le CAUE dans la réalisation du NPNRU ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité en faveur de la politique éducative et de la concertation citoyenne.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe.

Article 2 : D'ARRETER le montant de la contribution de la commune à 5 000 € au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE pour la mission d'une action scolaire et de concertation dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 974-219740149-20230331-DCM34_2023-DE



Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 34 pour



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**